

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 11 avril 2013

Etaient présents :

Mmes MM. Henri JACQUOT, Michel CLAUDEL Sylvie BISSEY (BREVILLIERS) - Josette LOCH, Jacques GIRODS (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Christian PY, Yves GERMAIN, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Claude PERRIN (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATTHEY (CHAVANNE) - Lionel HENISSE, Francis ABRY (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN, Jean-Claude PILLODS (COISEVAUX) - Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Yannick CHASTRES (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Joël GOUX (ETOBON) - Jean-Michel VILLAUME, Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Leïla SCHOTT Maryse GIROD, Sandrine PALEO, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI (HERICOURT) - Jacques ABRY, Patrick CHAPOULIE (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY, Rémy VIENOT (MANDREVILLARS) - Christian GAUSSIN, Didier DARD, Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE, Jean THIEBAUD (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS SUR SAULNOT) - Jean-François NARDIN, Pascal MILLET (VYANS LE VAL)

Excusés :

Mmes MM. Jean-Pierre COULON (CHAGEY) - Alain DEPOIRE (CHAMPEY) - Michel LAIZE (CHAVANNE) - Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Dominique LAVALETTE, Claude LAVALETTE (COURMONT) - Nasser DIFFALAH, Hassan ZOUBIR (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY, Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Bernard JACOUTOT (ETOBON) - Gérard SCHARPF, Patrick PAGLIA, Elisabeth CARLIN, Monique RAPIN (HERICOURT) - Gilbert DUHOUX (LUZE) - Denis JACOUTOT (TAVEY) - Virginie DOLOTA (TREMOINS) - Yolande POITIERS (VILLERS SUR SAULNOT)

Procurations :

Gérard SCHARPF à Jean-Michel VILLAUME / Jean-Marc CROISSANT à Henri JACQUOT / Elisabeth CARLIN à Sylvie CANTI / Gilbert DUHOUX à Jacques ABRY / Marie-Odile NOWINSKI à Lionel HENISSE / Dominique CHAUDEY à Yannick CHASTRES / Patrick PAGLIA à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre COULON à Josette LOCH / Bernard JACOUTOT à Joël Goux

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00.

◆ *Le Président* présente le compte rendu du Conseil communautaire du 27 mars 2013.

◆ *Le Président* explique que le budget 2013 est élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 13 mars dernier et sans hausse des taux d'imposition, dans un contexte contraint et tendu. La CCPH se trouve confrontée à des marges de plus en plus serrées qui ont été renforcées par l'intégration des transferts de 2012 (multi-accueil, médiathèque). En effet, les charges supplémentaires liées à ces services vont peser à nouveau à hauteur de 110 000 € supplémentaires sur le budget annuel : le transfert de la médiathèque équipement d'intérêt communautaire ayant justifié qu'une partie de la charge transférée soit supportée par le budget communautaire. Ensuite, les services transférés par leurs volumes rendent le budget plus sensible à toute hausse de charges (fluides, glissement-vieillesse-technicité, assurances, charges administratives, normes, maintenance, entretien du patrimoine immobilier...).

De ce fait, l'épargne nette de la collectivité et sa capacité d'autofinancement s'en trouvent affectées. Cette tendance à la baisse des excédents de fonctionnement connaît donc des explications simples : transfert de services à la population qui fonctionnent aujourd'hui en pleine charge, des recettes peu dynamiques, un autofinancement important des investissements réalisés, ...

Ce budget traduit néanmoins une ambition forte en matière d'investissements mais également dans la préservation de la qualité de services offerts aux usagers (transport, petite enfance, services aux familles...)

Les projets lancés ou poursuivis en 2013 permettront de soutenir l'économie locale, afin de répondre à une conjoncture économique difficile, tout en s'inscrivant dans une politique de bien vivre pour les habitants du pays d'Héricourt.

Le développement des équipements de proximité et des services aux familles, participent, en effet, au quotidien à l'amélioration de la qualité de vie de chacun : Médiathèque, multi-accueil, transport, RPAM, collecte des déchets, services de solidarité...

Le développement économique demeure encore plus que jamais une priorité et il faut rester toujours et encore dans l'anticipation pour accompagner les entreprises et soutenir sur notre territoire les créations d'emplois.

Le programme 2011/2012 ayant été quasiment soldé sur l'exercice 2012 (cuisine centrale, pôle de Châlonvillars, pôle des *Guinnottes*), le budget d'investissement 2013 se construira essentiellement autour de nouvelles opérations ou du lancement d'études.

NOUVELLES OPERATIONS

- Requalification des friches industrielles au Pâquis : 800 000 €
- Création d'un terrain de football intercommunal en synthétique : 1 100 000 € coût d'opération

LANCEMENT D'ÉTUDES

- Création d'un nouveau parc d'activités économiques, étude de faisabilité 15 000 €
- Etude de faisabilité 2^{ème} bassin d'apprentissage : 20 000 €
- Etude de maîtrise d'œuvre pour le multi accueil (extension de places) : 20 000 €
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouvel Hôtel d'entreprises : 10 000 €

Le Président, Fernand BURKHALTER, explique que l'évolution importante de la masse salariale est notamment due à la prise en compte de la promotion des agents, à la convention de participation à la mutuelle, aux emplois d'avenir et au réajustement du régime indemnitaire.

Le Président passe ensuite la parole à *Gérard CLEMENT* vice président en charge du budget qui présente dans le détail les commentaires sur le chapitre 12.

Les vices présidents sont invités à présenter le budget pour chacun de leurs services.

Robert BOURQUIN présente le premier compte d'exploitation de la cuisine centrale.

Le Président apporte des précisions et souligne l'équilibre du service.

Jacques ABRY apporte un bémol à cette présentation et souligne que les amortissements ne sont pas pris en compte alors qu'un prestataire, lui, les intégrerait à ses coûts.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas d'amortissement en matière de comptabilité publique et que la communauté de communes a prévu 26 000 €. Le service est en équilibre y compris avec les amortissements des véhicules et du matériel.

Lionel HENISSE rebondit quant au projet d'extension de Coisevaux. Il souligne qu'en fonction des incidences de la réforme des rythmes scolaires il serait bien de prévoir l'extension de Chenebier.

Le Président, *Fernand BURKHALTER*, précise que les problèmes d'espace sont ressentis surtout sur les temps de midi sur l'ensemble des sites identifiés à savoir Coisevaux, Cadet Rousselle et Grandjean. Chenebier n'a pas été identifié en tant que tel pour l'instant et n'est donc pas prévu en extension dans l'immédiat.

Le Président en conclusion rappelle que la communauté de communes va devoir travailler dès le mois de mai sur le nouveau contrat APPUI 2014-2020 et que pour cela elle s'appuiera sur le schéma intercommunal. En matière de développement économique la CCPH ne relâchera pas ses efforts. Le Président rappelle que la commercialisation des Guinnottes est en bonne voie. A l'occasion de cette conclusion le Président fait également un point sur le projet de Métropole et sur la réalisation d'un inter-Scot.

Le Président précise que le budget principal s'équilibre à 6 480 994 € en fonctionnement et à 3 824 289 € en investissement.

Le Président explique que le budget a été élaboré sans hausse des taux ménages ni de la CFE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **adopte** le présent Budget Prévisionnel 2013 présenté chapitre par chapitre, **adopte** les taux suivants :

Taux de TH :	8,19 %
Taux de FNB :	2,28 %
Taux de FB :	0 %
Taux de CFE :	25,68 %

Et **fixe** le coefficient multiplicateur de TASCUM à 1,10 à effet 2014.

◆ *Gérard CLEMENT* expose que le budget prévisionnel 2013 est élaboré conformément aux prévisions de décembre 2012 ayant servi à la décision de maintenir les tarifs facturés, décision confirmée par les bons résultats de l'exercice adopté lors du compte administratif.

Le budget 2013 s'équilibre à 2 072 380,71 € en fonctionnement et à 796 785,30 € en investissement.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE OM 2013

Fonctionnement – Dépenses

	<i>2013</i>
	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général 154 350,00 €
012	Charges de personnel 343 000,00 €
022	Dépenses imprévues 60 000,00 €
023	Virement section invest 438 668,71 €
042	Opérations d'ordre 59 053,00 €
65	Autres charges de gestion 995 000,00 €
66	Charges financières 2 309,00 €
67	Charges exceptionnelles 5 000,00 €
68	Dotations amortissements 15 000,00 €
	Total DEPENSES 2 072 380,71 €

Fonctionnement – Recettes

		<i>2013</i>
	CHAPITRE	Budgétisé
002	Excédent antérieur reporté	564 434, 71 €
013	Atténuation de charges	5 000 €
042	Opérations d'ordre	10 446, 00 €
70	Produits des services	1 415 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	73 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur provision	4 500,00 €
	Total RECETTES	2 072 380,71 €

Investissement -Dépenses

		<i>2013</i>
	CHAPITRE	Budgétisé
020	Dépenses imprévues d'investissement	57 066,30 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 446,00 €
16	Remboursement d'emprunts	9 258,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	542 821,00 €
23	Immobilisations en cours	157 194,00 €
	Total DEPENSES	796 785,30 €

Investissement - Recettes

		<i>2013</i>
	CHAPITRE	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement	126 869,59 €
021	Virement de la section de fonctionnement	438 668,71 €
040	Opérations d'ordre entre sections	59 053,00 €
10	Dotations fonds divers réserve	14 194,00 €
13	Subventions d'investissement	8 000,00 €
16	Emprunt	150 000,00 €
	Total RECETTES	796 785,30 €

Pas de question.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **adopte** le présent Budget annexe « ordures ménagères » 2013 présenté chapitre par chapitre.

◆ *Gérard CLEMENT* expose que le budget prévisionnel TAD 2013 est élaboré pour la 4^{ème} année ; rappelons qu'il est budgété en € HT. Ce budget est basé sur l'application stricte du marché qui nous lie au transporteur et tient compte des modifications et impacts apportés au marché avec la nouvelle consultation faite en 2012 : hausse des

tarifs de la prestation et ouverture du transport le samedi après-midi. Ce budget prend également en considération le succès du TAD qui connaît une **augmentation croissante du nombre des déplacements**.

Le budget 2013 s'équilibre à 156 997,00 € en fonctionnement et à 10 094,06 € en investissement.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE TAD 2013

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2013
	CHAPITRE	Budgétisé
011	Charges à caractère général	154 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 297,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
	Total DEPENSES	156 997,00 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2013
	CHAPITRE	Budgétisé
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €
70	Ventes de produits	16 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	140 546,00 €
	Total RECETTES	156 997,00 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

		2013
	CHAPITRE	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 643,06 €
23	Immobilisations en cours	5 000,00 €
	Total DEPENSES	10 094,06 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

		2013
	CHAPITRE	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	7 797,06 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 297,00 €
10	Dotations fonds divers réserve	0,00 €
	Total RECETTES	10 094,06 €

Jacques ABRY observe que le service fonctionne trop bien en raison du coût trop bas des billets. La participation des usagers n'est que de 10% du coût du service. Il faudrait que la participation des usagers soit au moins de 15%.

Le Président, Fernand BURKHALTER, intervient quant à la question du tarif et souligne que le système de la communauté de communes doit être le bon car il est copié, le département a repris notre tarification pour la modification de ses tarifs sur l'ensemble des lignes sâonoises.

Jean-Jacques SOMBSTHAY observe que sur la question du tarif il y a un enjeu important de mobilité, d'accès au service, il y a une véritable action et un vrai projet social. Il ajoute que le niveau d'autofinancement faible de ce service correspond à ce qui se fait sur l'ensemble des pôles de transport au niveau national. Le transport est un enjeu important de territoire.

Le service connaît un succès et un développement continu, la réponse en matière de transport sur le territoire de la CCPH ne pourra être indéfiniment le TAD. Le développement de la mobilité et la prise en charge des transports sont des enjeux importants.

Le Président précise que le TAD est adapté aux besoins de transports identifiés sur la CCPH.

Jacques ABRY ajoute que ce n'est pas à la collectivité de supporter à elle seule l'augmentation du coût du service. Il faut également que l'usager en supporte une partie.

Le Président répond que la tarification de la communauté de communes est cohérente. Il rappelle qu'il s'agit d'un service public et qu'à ce titre cela ne s'équilibre pas.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **adopte** le présent Budget annexe « Transport » 2013 présenté chapitre par chapitre.

◆ *Gérard CLEMENT* expose que ce budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par un niveau budgétaire très proche de celui de l'année passée et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujéti à la TVA.

Le budget 2013 s'équilibre à 124 740,97 € en fonctionnement et à 136 941,44 € en investissement.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE CAPC 2013

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		<i>2013</i>
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	35 500,00 €
012	Charges de personnel	3 500,00 €
022	Dépenses imprévues	2 165,97 €
023	Virement à la section investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	73 507,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	10 068,00 €
Total DEPENSES		124 740,97 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

		<i>2013</i>
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>
002	Excédent antérieur reporté	14 723,97 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €
70	Produits des services	11 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	57 400,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total RECETTES		124 740,97 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

		<i>2013</i>
	CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
020	Dépenses imprévues d'investissement	5 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €
16	Remboursement d'emprunts	17 401,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	28 000,00 €
23	Immobilisations en cours	24 423,44 €
	Total DEPENSES	136 941,44 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

		<i>2013</i>
	CHAPITRE	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	59 434,44 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	73 507,00 €
13	Subventions d'investissement	4 000,00 €
16	Emprunt	0,00 €
	Total RECETTES	136 941,44 €

Jacques ABRY souligne qu'il faudrait revoir la durée d'amortissement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **adopte** le présent Budget annexe « Centre d'affaires Pierre Carmien » 2013 présenté chapitre par chapitre.

Départ de Sandrine PALEO et de Gilles LAZAR.

◆ *Fernand BRUKHALTER* expose que la CCPH accompagne l'ADCH depuis quelques années à travers une convention annuelle d'objectif et de moyen qui vise à bénéficier d'une expertise et d'actions dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle.

Depuis l'année passée, l'ADCH est soutenue par une subvention de fonctionnement de 20 000 € (décision déjà actée au conseil communautaire du 27 mars 2013) ainsi que par une convention annuelle dont le contenu évolue chaque année. Pour l'année 2013, le service emploi formation et l'ADCH proposent 4 axes qui sont détaillés ci après pour un montant total de 48 000 € (contre 50 000 €) par le passé.

Axe 1: Rencontre avec les entreprises du territoire sur la thématique du contrat de génération.

Au regard du décret paru le 16 mars 2013 / Trimestres 2 et 3 :

Formalisation d'une campagne de communication à partir d'une veille documentaire sur les enjeux et la teneur du dispositif : intérêt pour les entreprises, conditions de la réussite, ciblage des entreprises du territoire susceptibles d'être intéressées par la démarche.

Entreprises ciblées : TPE, PME, PMI, Artisans, commerçants non soumis à l'obligation de formalisation et à la mise en œuvre d'un plan d'action sous peine de pénalités (entreprises de moins de 300 salariés).

4ème trimestre : action de communication en direction des entreprises : temps d'échanges et éventuellement d'appui technique en partenariat avec les services de Pôle Emploi et de la DIRECCTE

Coût estimatif de l'axe 1 : 15 000 euros

Axe 2 : Espace TIC

Accompagnement à la formalisation ou à la création d'outils de recherche d'emploi, pour toute personne, prioritairement domiciliée sur le territoire communautaire, demandeur d'emploi ou non.

Accès à une offre de formation TIC sous forme d'actions collectives encadrées en direction des publics du territoire de la CCPH selon un calendrier prévisionnel annexé à la présente convention.

Une participation financière pourra être demandée aux usagers afin de prendre en charge une partie des éventuels frais liés à l'impression de supports de formation ou tout autre document papier.

Pistes de développement : compte tenu du succès de l'action en 2012 et le taux de participation : ouverture de l'accès à tous publics, personnalisation des interventions en fonction des attentes des participants (mise en place d'un questionnaire des attentes des participants au-delà du module d'initiation proposé en 2012).

Coût estimatif de l'axe 2 : 25 000 euros

Axe 3 : Mission d'information sur la création d'entreprise en direction des publics du territoire

L'ADCH maintiendra son partenariat de la Boutique de Gestion de Franche Comté dans le cadre du projet « Créaffaire » afin de mettre en place sur le territoire de la CCPH des actions ayant pour but de détecter et accompagner des porteurs de projets d'entreprises. A ce titre l'ADCH participera à la préparation, à l'organisation et à l'animation d'ateliers spécifiques et de toutes autres opérations d'information sur la création et la reprise d'entreprise.

Coût estimatif de l'axe 3 : 4000 euros

Axe 4 : Clause insertion dans les marchés publics du territoire.

Cet axe intervient en cofinancement d'une action PLIE. Il s'agit

- D'accompagner sur le territoire de la CCPH les entreprises attributaires de marchés présentant une clause d'insertion dans leur obligation à travers la mise en relation avec des demandeurs d'emploi,
- De repérer et évaluer au préalable des demandeurs d'emploi éligibles aux clauses d'insertion.
- D'organiser des parcours d'insertion pour ces publics en mutualisant les heures générées par l'ensemble des chantiers mobilisant une clause d'insertion sur le territoire de la CCPH (quel que soit le maître d'ouvrage) ainsi que dans le cadre du chantier de construction d'un nouvel hôpital en partenariat avec la cellule emploi spécifique à ce chantier.

Coût de l'axe 4 (validé par le conseil communautaire le 28 mars 2013) : 4000 euros

Les crédits sont inscrits au budget.

Pas de question.

Jean-Jacques JOLY, Grégoire Gilles et Jacques ABRY en tant que Président, trésorier et vice président de l'ADCH ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **autorise** le Président à la signature de la convention annuelle d'objectif et de moyen avec l'ADCH dans les conditions susvisées.

◆ *Jacques ABRY* expose que le 27 février dernier, la ville d'Héricourt a été rendue destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour un **bien sis 13, rue de la Tuilerie à Héricourt**, appartenant à la SARL INVEST 90 dont le siège social est situé à 90150 VAUTHIERMONT.

Le bien est un local professionnel **d'une superficie de 360 m²**, libre de toute occupation, dont le prix de vente a été fixé à 80 000 € TTC.

Aussi, dans le cadre de la réhabilitation économique du site du Pâquis, dans laquelle la CCPH s'est engagée aux côtés de la ville d'Héricourt, il y a lieu que nous puissions disposer de toutes les emprises foncières, dont certaines sont encore occupées, pour mener à bien le projet de requalification.

Il est donc nécessaire de pouvoir proposer des solutions de relogement afin d'assurer la pérennité des activités existantes et c'est pourquoi, le bien mis en vente a retenu toute notre attention sachant qu'il pourrait convenir à l'un des actuels occupants du site du Pâquis.

Aussi, comme le précise l'article L213.3 du Code de l'Urbanisme, le titulaire du Droit de Préemption peut déléguer son droit. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties de zones concernées, ou **être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.**

Cette possibilité permet donc à la Ville d'Héricourt de déléguer son droit à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, qui est compétente en matière de développement économique. La ville d'Héricourt prendra une délibération en ce sens dans sa séance du 8 Avril 2013.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **se prononce favorablement** sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain par délégation de la ville d'Héricourt **pour le local de 360 m² visé ci-dessus** dans les conditions précitées et **d'autoriser** le Président à la signature de l'acte de vente à intervenir avec la SARL INVEST 90 et de l'acte d'échange à intervenir avec l'un des occupants du site.

◆ *Luc BOULLEE* présente les demandes de subventions culturelles et sportives.

Alternadiff

FESTIVAL « IMPETUS »

Cet évènement est un festival de musiques alternatives qui a lieu sur plusieurs jours dans l'Aire urbaine sous l'égide du MOLOCO et qui rassemble de nombreux festivaliers y compris des suisses et allemands. Un concert est accueilli à Héricourt sous gestion Alternadiff.

Le budget du festival « Impetus » pour la partie Héricourtoise est de 6 000 € et sont recherchées les aides de la ville d'Héricourt, du Moloco plus les recettes du festival (buvette).

12^{ème} Rencontres Décordinaire

Cet évènement est un festival pluriculturel ambulant qui a lieu dans les rues d'Héricourt sur 3 jours.

Le budget pour les « Décordinaire » est de 13 400 € avec les participations recherchées du Conseil Général, du Conseil Régional, de la ville d'Héricourt plus les recettes du festival (buvette, exposants, restauration).

SAISON CULTURELLE

Le budget de la saison culturelle s'élève à 31 800 € avec recherche des financements du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Ville d'Héricourt plus les entrées.

Héricourt Montmartre

Le festival « Héricourt Montmartre » consiste à réunir une centaine d'artistes pratiquants et exposants à la place de la Tour du Château à Héricourt les 12 et 13 octobre 2013. En parallèle, ils ont pour objectif d'ouvrir le musée Minal du 11 au 20 octobre 2013.

Le budget de cette manifestation s'élève à 13 076 € et sont sollicités le Conseil Régional, le Conseil Général, la réserve Parlementaire et la ville d'Héricourt. S'ajoutent en recettes les cotisations et les ventes et prestations de service ainsi que les publicités et affiches.

In Ouie Cours

L'association demande une subvention pour soutenir le Festival Métissé des musiques amplifiées mettant en scène les élèves autour d'adaptations d'œuvres du patrimoine des musiques amplifiées le dernier week-end de juin 2013.

Le budget de cette association s'élève à 51 000 € et sont attendus les soutiens du conseil régional, du conseil général et de la ville.

Musique et Mémoire

Musique et Mémoire est un festival de concerts de musiques baroques qui ont lieux au cœur de monuments religieux, dont un concert se tiendra en 2013 au temple d'Héricourt.

La CCPH soutient ce festival de haute qualité depuis plusieurs années déjà qui fête sa 20^{ème} édition cette année.

Le budget de cette manifestation s'élève à 203 800 € et sera financé par la DRAC, le Conseil Régional, le Conseil Général de la Haute-Saône, les Communautés de Communes des 1000 étangs et de la Haute Vallée de l'Ognon, les villes d'Héricourt, de Luxeuil-les-Bains et de Lure, l'Adami, la FCM, la coproduction, le mécénat et les recettes des concerts.

Musiques en Pays d'Héricourt

L'association organise des concerts de grande qualité dans le Pays d'Héricourt et est soutenue depuis des années par la CCPH.

Le budget de ce projet s'élève à 22 870 € avec les financements recherchés auprès du Conseil Général, de la Ville d'Héricourt.

Les Ateliers Découvertes

Cette association a pour but, la recherche et l'étude de documents, d'élaboration de textes et la communication concernant tout sujet culturel.

Elle organise une exposition sur la vache montbéliardaise au musée Minal au cours de l'année 2013.

Le budget de cet événement s'élève à 800 €.

Collège Pierre et Marie Curie

Depuis la création de la CCPH, nous soutenons les actions socio culturelles du collège. En 2011, le cadre d'aide a été redéfini sur la base d'un montant forfaitaire de 600 € par voyage scolaire organisé.

L'association organisera en 2013, 3 voyages pour les classes en Angleterre, en Grèce et en Bretagne.

Le budget de ce projet s'élève à 69 007,50 € et sera financé par l'établissement, les recettes des actions et la participation des familles.

SGH Football

Les Sports Généraux d'Héricourt organisent des classes de Football en dehors des heures de cours des collégiens au titre de l'UNSS. C'est une action soutenue par la CCPH qui fait appel à des entraîneurs diplômés.

Le budget de ce projet s'élève à 5 570 € et devrait être financé par la Fédération Française de Football, le Conseil Général et la Ville d'Héricourt.

La Vaudoise Gym

Depuis des années la Vaudoise Gym reçoit une aide de 500 € pour l'entretien du matériel de la salle de gymnastique et l'achat de petites fournitures.

Cette année, l'association souhaite remplacer l'ensemble de ses tenues qui sont très usées ce qui représente un coût de 3 000 € environ qui sera étalé sur 3 ans.

Le Président, Fernand BURKHALTER, ajoute que Luc BOULLEE a récemment rencontré le Président de l'association sportive Haute Lizaine qui rencontre des difficultés pour équilibrer ses comptes. Les subsides ne sont

pas à la hauteur de ses espoirs. Il précise que des maires ont fait des efforts pour accompagner l'association et que la communauté de communes accompagnera l'association lors de stages formation organisés par le club.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **décide** d'attribuer les subventions comme suit :

- Alternadiff (Impétus) 1 000 €
- Alternadiff(rencontre Décordinaire) 500 €
- Alternadiff (saison culturelle) 2 000 €
- Alternadiff (Héricourt Montmartre) 500 €
- In Ouie Cours 1 000 €
- Musique et Mémoire 1 000 €
- Musiques en Pays d'Héricourt 3 500 €
- Les Ateliers découvertes 200 €
- Collège Pierre et Marie Curie 1 800 €
- SGH Foot 1 500 €
- La Vaudoise Gym 1 000 €

Et **autorise** le Président à la signature des conventions correspondantes.

◆ *Jean-Claude KUBLER* présente les demandes de subvention communication.

CHEVAL

L'association organise pour la 8^{ème} année consécutive le Raid équestre des Bois de Saulnot qui se déroulera les 3,4 et 5 mai 2013. Plus de 24 épreuves dont 5 internationales sont organisées et la manifestation accueille de nombreux cavaliers européens et de niveau national. Le budget de ce projet s'élève à 34 800 € et sont recherchées les aides de diverses collectivités plus les ventes de produits, les dons et les engagements de participation.

Chœur et Orchestre du Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt

L'association organise des représentations de la chorale sur Héricourt, manifestation de très haute qualité qui touche un public très nombreux avec les salles pleines à chaque représentation. Le budget de ce projet s'élève à 8 200 € avec les participations recherchées des sponsors, plus la vente de T-shirts et les entrées.

Cyclo-Club de Couthenans

L'association organise la 21^{ème} édition de "La Lizaine" le 15 septembre 2013, randonnée cycliste qui se compose 4 parcours de 30 à 115 kms qui constitue une animation locale intéressante. En parallèle une animation "Ludovélo" a destination des enfants de la CCPH. Le budget de ce projet s'élève à 2 850 € et sont recherchées les aides de la Mairie de Couthenans, des sponsors, des licences, plus de la vente de produits.

Héricourt 2 roues

L'association organise pour la troisième année, la 3^{ème} manche de la coupe de Franche-Comté d'Enduro VTT au Fort du Mont-Vaudois : "L'Enduro du Fort" le 22 septembre 2013. Cette épreuve de VTT consiste à enchaîner 3 parcours contre la montre à Profil Descendant sur des sentiers. La manifestation a regroupé 270 participants en 2012 et une nouvelle épreuve pour les jeunes à partir de 11 ans sera ouverte cette année. Le budget de ce projet s'élève à 4 800 € avec les participations recherchées de la Ville d'Héricourt, du CNDS plus les engagements des participants et les sponsors.

SGH Athlétisme

L'association organise sa 12^{ème} édition des 10 km d'Héricourt le 8 décembre 2013, manifestation dont le rayonnement ne cesse de croître avec des vedettes internationales et ce malgré l'annulation de la manifestation en raison des routes enneigées en 2012. Depuis des années la CCPH soutient cette belle manifestation à hauteur de 1000 €.

Le budget de ce projet s'élève à 16 830 € avec les participations recherchées du Conseil Général, de la Ville d'Héricourt, plus les inscriptions des coureurs et les divers sponsors.

La Fête de la Fleur et du Jardin

Pour la 22^{ème} année, le Comité des fêtes de Chenebier organise la Fête de la Fleur et du Jardin. Comme chaque année, la CCPH prend en charge à hauteur d'environ 250 € une insertion publicitaire dans l'Est Républicain et Le Pays.

Vu le rayonnement communautaire de l'évènement qui dépasse également les limites de notre territoire, il est proposé d'attribuer une subvention supplémentaire de 250 € au Comité des fêtes de Chenebier pour l'organisation de la manifestation.

La Pluie Vénitienne

L'association a vu le jour en septembre 2012 afin d'acquérir sa propre identité et d'organiser au mieux la 5^{ème} édition de "La Pluie Vénitienne" tout en gardant comme partenaire Tip Top Forme. Cet évènement qui se déroulera les 20 et 21 avril 2013, est l'œuvre de carnavaliers présentant un défilé de costumes dans les rues d'Héricourt et diverses animations. Une nouveauté est prévue pour 2013, avec un spectacle le samedi soir à la Cavalerie.

Le budget de ce projet s'élève à 9 350 € et sont recherchées les aides du Conseil Régional, du Conseil Général, de la ville d'Héricourt, plus les recettes de la buvette, les sponsors, la location des costumes, et de divers activités pendant la manifestation.

Roller Club Héricourt

C'est la première année que l'association sollicite la CCPH.

Le club propose deux disciplines en direction des 6 – 17 ans : l'école du roller (apprentissage et initiation) et la vitesse. Il est actuellement composé de 37 adhérents dont 5 adultes encadrants.

Pour l'année 2013, le club souhaite réaliser de nouvelles combinaisons et de nouveaux maillots aux couleurs du club.

Le budget de ce projet s'élève à 3 100 € et sont recherchés des aides des sponsors et les licences.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **décide** d'attribuer les subventions comme suit :

- CHEVAL 1 000 €
- Collège Pierre et Marie Curie 500 €
- Cyclo Club Couthenans 100 €
- Héricourt 2 roues 400 €
- SGH Athlétisme 1 000 €
- La Fête de la Fleur et du jardin 250 €
- La Pluie Vénitienne 1 100 €
- Roller Club Héricourt 300 €

Et **autorise** le Président à la signature des conventions correspondantes.

◆ *Henri JACQUOT* présente les demandes de subvention Tourisme.

HISTOIRE ET PATRIMOINE D'HERICOURT

L'association organise diverses manifestations au contenu historique comme la Journée du Patrimoine de pays le 15 juin 2013, les Journées Européennes du Patrimoine les 14 et 15 septembre 2013, la 6^{ème} Fête du château prévue les 7 et 8 septembre 2013 qui attire environ 1 500 personnes. Et pour la seconde année, l'association participe au Marché de Saint Nicolas avec un stand de dégustation de soupes et châtaignes grillées.

Le budget global de ces animations est de 8 000 €.

LES AMIS DU FORT DU MONT VAUDOIS

Comme chaque année, l'association est très active et organise plusieurs manifestations : Le Grand Loto du Fort (16-02-2013), la Fête départementale du Pain (12-05-2013), les Journées du Patrimoine (14 et 15-06-2013), le Marché de Saint-Nicolas (6,7 et 8-12-2013) et enfin pour cette année, le 10^{ème} anniversaire de l'association (29 et 30-06-2013). Le budget de l'association pour l'organisation de ces évènements est de 15 000 €.

LA MARCHE BUISSONNIERE

Pour permettre au club d'évoluer dans de bonnes conditions et en toute sécurité plusieurs formations sont organisées chaque année. Pour 2013, l'association souhaite former 9 personnes pas le biais de différentes formations : 3 personnes pour la lecture de cartes IGN et la conduite d'un groupe en randonnée, 2 personnes pour la formation animateur et 4 personnes aux 1^{er} secours. Le budget pour ces formations est de 675 €.

LES VERGERS DE TREMOINS

La commune de Trémoins a mis en place en 2012 un aménagement de son espace appelé « zone de loisirs » à l'occasion d'un ambitieux projet d'aménagement en collaboration avec RFF.

En effet, dans le cadre des mesures complémentaires destinées à la protection de l'environnement, la commune a obtenu le concours de RFF pour aménager un important verger biologique et conservatoire.

Ainsi, l'association "Les Vergers de Trémoins" a été constituée le 21 novembre 2012 pour prendre le relais de la municipalité et gérer le verger, y compris le troupeau de moutons qui en fait son originalité.

De manière à faire face aux dépenses nécessaires à la gestion du verger, mais également aux animations d'ores et déjà programmées.

Pour information, la commune de Trémoins soutient l'association à hauteur de 2 500 €.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2013 est d'environ 5 000 € car de nombreux frais liés au démarrage de l'association ont été engagés comme l'achat de 7 moutons par exemple. Celui de 2014 est prévu à un peu plus de 3 000 €.

Jean-Jacques SOMBSTHAY sur la question des vergers rappelle que Mandrevillars dispose aussi d'un verger tout comme d'autres communes de la CCPH et qu'il serait bien de réfléchir à une certaine coordination de ces équipements, de ces initiatives.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **décide** d'attribuer les subventions comme suit :

- Histoire et Patrimoine d'Héricourt 1 000 €
- Les Amis du Fort du Mont Vaudois 2 000 €
- La Marche Buissonnière 250 €
- Les Vergers de Trémoins 1 000 €

Et **autorise** le Président à la signature des conventions correspondantes.

◆ Conformément aux délibérations n°50/2008, 64/2008 et n°76/2010, *le Président* informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ④ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ④ Marchés publics : NEANT
- ④ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ④ Contrat de location : NEANT
- ④ Contrat d'assurance : NEANT
- ④ Régies comptables : NEANT
- ④ Dons et legs : NEANT
- ④ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ④ Actions en justice : NEANT
- ④ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ④ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 19 mars au 04 avril 2013**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
Périscolaire			
Renfort	2	8	2
	1	4	1
	1	2	1
Restauration scolaire			
Remplacement	1	22	1
Cae	1	25	1
Structure Multi accueil			
Remplacement	1	28	1
Service environnement			
Néant			
Entretien			
Néant			
Administratif			
Néant			

La séance du conseil communautaire est levée à 20h00.

Héricourt, le 15 avril 2013
Le Président,
Fernand BURKHALTER